



SNUIPP 34

n° 2 du 14 septembre 2006

Dispensé de timbrage

MONTPELLIER CTC

Voix active FSU. SNUipp infos

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'Ecole et des PEGC. Périodicité mensuelle
Directrice de publication: Hélène Giovannini, SNUipp FSU - 225 rue Léon Blum - Montpellier 34000 - tel 04 67 15 00 15 - fax
04 67 15 00 92
Dépot légal: septembre 98 - imprimé par nos soins - prix 0,75€ - CPPAP: 3943 D 73 S - Issn 1252 - 0578

GREVE UNITAIRE LE 28 SEPTEMBRE

à l'appel de FSU, UNSA Education,
SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN

Monsieur De Robien a jugé nécessaire de s'adresser par lettre à chacun d'entre nous en cette rentrée scolaire. A l'en croire, son ministère ne ménagerait pas ses efforts pour améliorer la qualité de notre système éducatif.

Bien sûr, pas un mot n'est dit sur les 7000 suppressions de postes programmées au budget 2007 dans l'Education Nationale, orientation dont les conséquences très concrètes sont mesurées en cette rentrée dans notre département par les enseignants et parents des écoles de Magalas maternelle, Lespignan, du RPI Jonquières-Saint-Saturnin qui se voient refuser une ouverture de classe plus que légitime. Nous n'oublions pas non plus les écoles victimes de fermetures de classes qui, dans certains cas, vont voir leur effectif par classe s'alourdir et leur organisation pédagogique chamboulée ainsi que le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans continuer de baisser.

Quant à la direction et au fonctionnement de l'école, le dossier est clos pour Monsieur le Ministre qui estime avoir répondu à l'attente de nos collègues directeurs. Ce n'est pas l'avis de la profession consultée par le SNUipp ni celui de l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception d'une seule. Dans notre département, le SNUipp, SUD-Education, SNE, SNUDI-FO, SGEN réunis le 11 septembre appellent à poursuivre et à amplifier le mouvement de blocage administratif et préparent une demi-journée d'information intersyndicale sur ce dossier le samedi 21 octobre.

La fragilisation et la déstabilisation du système éducatif ne sont pas le fait du seul gouvernement. En effet, un hebdomadaire bien connu, Le Point pour le nommer, a cru bon, à la veille de la rentrée, de publier dans son numéro du 31 août, un classement des établissements scolaires les plus violents en France. L'idée de classement est déjà en soi inacceptable pour nous mais surtout, la méthode utilisée, à savoir la prise en compte brute, sans discernement, de toutes les incivilités, faits de violence signalés par les établissements, quelle qu'en soit la nature (de plus, tous les établissements n'ont pas la même approche par rapport à l'utilisation du logiciel) est particulièrement malveillante et doit être dénoncée avec la plus grande fermeté car indigne d'un vrai travail de journalistes professionnels.

Ce type d'initiative ne peut que fragiliser le travail de toutes celles et tous ceux qui sur le terrain oeuvrent concrètement au quotidien pour endiguer les phénomènes de violence qu'il ne s'agit bien évidemment pas de nier. On attend encore une claire mise au point et une ferme condamnation de ce genre d'entreprise par le ministère ! La promotion à grand renfort de publicité de la méthode syllabique préoccupe davantage notre ministre.

Parce que nous ne nous résignons pas à accepter de nouvelles régressions, parce que nous portons une autre ambition pour le service public d'éducation et la jeunesse de notre pays, mobilisons-nous massivement le 28 septembre !

Sommaire :

- p. 1 : Edito
- p. 2 : Grève du 28 septembre
- p. 3 : Des moyens pour l'école !
- p. 4 : Des raisons de se mobiliser
- p. 5 : Lettre aux parents & socle commun
- p. 6 : Compte rendu de la CAPD du 29 août
- p. 7 : Actualité
- p. 8 : Bulletin de syndicalisation

TOUS EN GREVE

Jeudi 28 Septembre

**AG 9h30 Montpellier
Local du SNUipp
Maison des Syndicats
474 Allée Henri II de
Montmorency
(Attention au changement
d'adresse)**

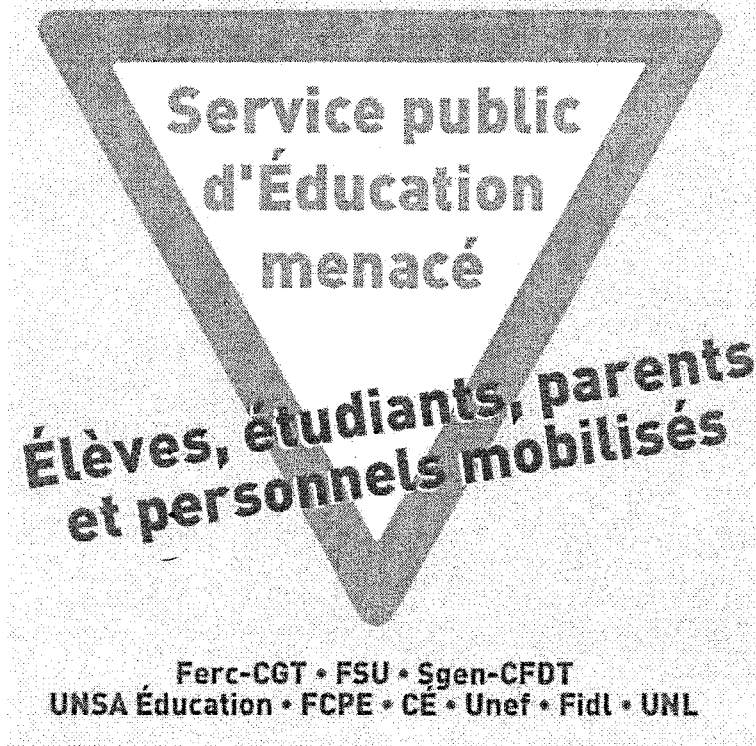
**AG 9h30 BEZIERS
Bourse du travail**

**MANIF 14h au
Peyrou**



snuipp-fsu

infos locales, AG, ETC...



le 28 septembre grève unitaire

«*Cette rentrée devrait se dérouler dans des conditions tout à fait satisfaisantes.*»

Gilles de Robien, le 31 août 2006

C'est un satisfecit général que s'octroie le ministre au moment de la rentrée scolaire. À l'en croire, il suffirait d'appliquer quelques circulaires pour que, de l'apprentissage de la lecture au traitement de la violence, tout se passe bien à l'école. Pour les organisations syndicales, les moyens ne suivent pas l'augmentation du nombre d'élèves. Simples paroles « *d'agitateurs*

d'épouvantails à court d'idées » rétorque le ministre, qui révèle ainsi le peu d'estime dans lequel il tient l'école publique et son faible appétit à reconnaître l'expérience et l'engagement des enseignants. Les enseignants des écoles, les parents réclament les moyens pour qu'une autre école soit proposée aux élèves. Nous l'exprimerons avec force par la grève du 28 septembre.

Des moyens pour l'école !

Une rentrée qui devait « se dérouler dans des conditions tout à fait satisfaisantes ».

Et pourtant !

Direction et fonctionnement de l'école : ça bloque !

A cette rentrée 3 800 directions sont vacantes. Pourtant le ministre claironne que le dossier de la direction est clos ! Oui, l'action des enseignants a imposé la décharge des écoles à 4 classes. Mais l'utilisation des PE2 comme moyens d'enseignement, le développement de la précarité, l'amputation de la formation continue en constituent le prix à payer. Pour tous les autres, les directeurs et les équipes, la question du temps est posée. Et rien n'est possible dans le cadre des restrictions budgétaires. A titre d'exemple, pour décharger les écoles de 4 classes à cette rentrée sans faire appel aux PE2 en formation, il aurait fallu créer 1 700 postes.

Des élèves en plus mais des suppressions de postes !

De 2003 à 2007, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves de plus : c'est en moyenne, une création pour 45 élèves supplémentaires ! 15 000 postes vont être supprimés dans la fonction publique dont 8 500 dans l'Éducation alors qu'une étude du Ministère prévoit une progression du nombre d'élèves jusqu'en 2012. Ainsi, dans les écoles, à la rentrée 2007, c'est environ 600 postes qui seront créés pour 46 400 élèves supplémentaires. Ces choix budgétaires vont amplifier le décalage entre la progression du nombre d'élèves et l'insuffisance des créations de postes.

Maternelle : des manques évidents et persistants...

En effet, le constat du recul de la scolarisation des enfants de 2/3 ans (de 35% en 1996 à 21% aujourd'hui), l'augmentation des effectifs par classe, le manque de formation... ne peuvent pas nous satisfaire. L'école maternelle a besoin de véritables mesures pour améliorer les conditions de scolarisation.

Intégrer tout enfant présentant un handicap : oui, mais comment ?

Si tout enfant présentant un handicap ou un trouble invalidant est dorénavant inscrit dans l'école de son secteur, l'information n'a pas été donnée à tous les enseignants sur le contenu de la loi et les modalités

de sa mise en oeuvre. Quelle formation initiale et continue ? La Maison du handicap prendra-t-elle en charge les enfants grande difficulté ? Les RASED déjà trop peu nombreux seront-ils sollicités et pérennisés ? Les AVSI vont-ils disparaître en maternelle ? Trop de questions qui demandent des réponses urgentes.

Réseaux « ambition réussite » : des moyens RAR(es) ...

Après la crise des banlieues, le plan du Ministre fait piètre figure. Il ne constitue pas une réponse aux difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants. Ces collèges ambition réussite au nombre de 249 avec les près de 1600 écoles de leur secteur portent bien mal leur nom. Les 100 postes supplémentaires sont attribués aux réseaux EP par redéploiement au détriment de l'ensemble des collèges (suppression des 1/2h non affectées en 5ème et 4ème). Et que dire de la situation des 5515 autres écoles ZEP et REP que le gouvernement a décidé de laisser au bord du chemin !



Recruter et former les enseignants

« Alors c'est vrai certains départs en retraite n'ont pas été remplacés car nous avons adapté les moyens aux besoins réels »

Gilles de Robien, 31/08/2006

Alors que 13 200 départs à la retraite sont prévus à la rentrée 2007 et que l'INSEE confirme la hausse démographique dans le premier degré, le nombre de postes au concours de professeurs des écoles a diminué pour la deuxième année consécutive. Ils ne sont que 11 250 à avoir été recruté en 2006, soit 1500 recrutements de moins que l'année précédente. La volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est au coeur de cette baisse du recrutement. Chaque année, le volume de formation continue diminue, des stages sont écourtés ou supprimés.



La précarité : mauvaise réponse à de vrais besoins

D'une façon générale, le ministère fait le choix de la précarité et de la substitution en lieu et place de véritables emplois. Pour la rentrée 2006, il a prévu de recruter 50 000 emplois de vie scolaire. À nouveau, des emplois précaires entrent dans l'école alors que la qualité de son fonctionnement dépend de la présence de personnels formés et stables.

Le ministre et le privé

**« l'école privée catholique,
c'est l'école de la République »**
Gilles de Robien, Radio Notre Dame 8/09/2005

Cette rentrée est marquée par l'application de dispositions rendant obligatoire la participation financière des communes pour les élèves scolarisés dans une école privée située hors de leur commune de résidence. La circulaire du ministre, prise sans aucune concertation, aggrave cette disposition, en élargissant la base de calcul du forfait communal. Ces mesures constituent une véritable manne financière pour les écoles privées qui vont bénéficier d'un nouvel apport budgétaire public important, au détriment du développement de l'École Publique et Laïque.

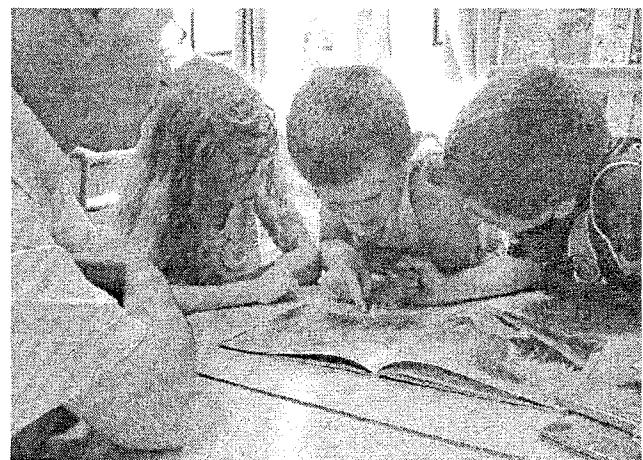
Baisse du pouvoir d'achat

Les personnels des écoles comme la plupart des salariés, voient leur pouvoir d'achat baisser. À cette baisse de pouvoir d'achat s'ajoutent de nombreuses difficultés : difficultés des fins de carrière (quid des secondes carrières ?), des débuts de carrière (quid de la prime d'installation ?), difficultés à se loger, à être remboursé de l'intégralité des frais liés à leurs missions, difficultés à obtenir des droits reconnus par ailleurs à l'ensemble des fonctionnaires comme le temps partiel... les enseignants des écoles voient leurs conditions d'existence se dégrader.

Lecture

**« J'ai demandé que les professeurs
réapprennent les lettres aux enfants
puis les syllabes puis les mots
et enfin la phrase et le sens »**
Gilles de Robien, 4/09/2006 Le Figaro

On reste confondu par une telle méconnaissance de l'apprentissage de la lecture et un tel mépris du travail quotidien des enseignants des écoles. Le Ministre jette le trouble dans l'opinion en alimentant la polémique sur l'apprentissage de la lecture. Réduire l'apprentissage de la lecture aux seules méthodes est simplificateur et mène l'école dans une impasse.. Loin de ces affirmations passéistes et simplificatrices, les enseignants des écoles forgent de nouvelles pratiques qui mettent en oeuvre simultanément la maîtrise du code et la compréhension.



LETTRE AUX PARENTS

La rentrée scolaire vient de se dérouler. Toute l'équipe enseignante a le souci et le souhait que votre enfant réussisse pleinement son année scolaire.

Les annonces budgétaires confirment nos inquiétudes.

Les écoles publiques accueillent à cette rentrée 184 901 élèves de plus qu'en 2003. Cette hausse démographique n'est pas accompagnée par la création des postes nécessaires : un enseignant pour 45 élèves.

Cela se traduit concrètement par des hausses d'effectifs dans les classes, l'absence d'ouvertures là où elles seraient nécessaires et des fermetures pas toujours justifiées. Les remplacements sont moins bien assurés. La scolarisation des enfants de 2 ans, parfois même de 3 ans, se dégrade d'année en année. Les moyens pour accueillir les élèves en situation de handicap ne sont pas à la hauteur des enjeux. Tout comme les aides pour les élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Cette situation va encore s'aggraver puisque le Ministère a annoncé la suppression de 8 500 postes l'Éducation Nationale pour la rentrée 2007.

Contrairement au Ministre qui affirme : « ceux qui parleraient d'une école en danger sont des agitateurs d'épouvantails à court d'idée » ; l'école publique connaît bel et bien depuis plusieurs années des coupes budgétaires importantes. Ce sont les élèves qui, en tout premier lieu, en subissent les conséquences. Le Ministre tente de cacher cette réalité en relançant des débats stériles comme celui sur la lecture, en méconnaissance de ce qui fait réellement dans les classes.

Le métier d'enseignant évolue, il doit continuer d'évoluer avec le monde et les élèves d'aujourd'hui afin de faire réussir tous nos élèves. Ce qui nécessite des choix plus ambitieux : travailler en équipe, mieux former les personnels, renforcer les dispositifs d'aide pour les élèves qui ont le plus de difficulté, donner du temps aux enseignants pour rencontrer les familles.

C'est pour toutes ces raisons que nous serons en grève le jeudi 28 septembre, à l'appel de toutes les fédérations de l'Éducation Nationale, des parents d'élèves, des lycéens et des étudiants.

SOCLE COMMUN

COMMUNIQUE DU SNUipp

Le Ministre de l'Éducation Nationale vient de présenter le décret du socle commun de connaissances au Conseil Supérieur de l'Éducation. Le SNUipp s'est prononcé contre ce décret issu de la loi Fillon.

Le socle proposé tend en effet à différencier encore plus les élèves entre ceux pour qui l'ambition ne sera que la maîtrise du socle et ceux pour qui le socle permettra d'aller au-delà. Le risque est trop important que l'objectif plancher pour tous les élèves devienne l'objectif plafond pour certains

Limité à certains égards, très élevé pour d'autres, le socle se présente comme un ensemble hétérogène de savoirs et de compétences. Il est parfois confus entre ce qui relève des outils et ce qui relève des objectifs à atteindre comme en témoigne le retour à la dictée. Il est souvent très éloigné des programmes de 2002 et prend peu en compte les compétences transversales.

La question de l'échec scolaire est la question majeure posée à l'école aujourd'hui. La seule définition d'un socle de connaissances ne peut transformer l'école en lieu de réussite. Il faut dire comment on fait pour que tous les élèves acquièrent les connaissances jugées nécessaires.

La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences dans les écoles à la rentrée présente également de réels dangers et soulève de nombreuses questions. Sa mise en place implique-t-elle des modifications d'horaires pour les enseignements fondamentaux ? La mise en place de paliers remettra-t-elle en cause les cycles ? Quelle place et quel but seront assignés aux évaluations. Le SNUipp est hostile à la mise en place d'une évaluation nationale en fin de CM2 qui s'apparenterait à un examen de passage et pourrait renforcer la rupture entre l'école et le collège.

Compte rendu CAPD 29 août 2006

« On ne nous dit pas tout »

Ordre du jour : inéats éventuels

49 inéats avaient été accordés le 27 juin. L'Académie étant en surnombre, l'Hérault ne peut intégrer de collègues hors académie. Une seule intégration d'une collègue de l'Aude est acceptée. D'autres suivront notamment du Gard. Deux annulations de permutations sont acceptées.

Dernières nouvelles : nous nous apercevons le 8 septembre qu'il y a eu 61 intégrations et non 50 (voir encart). « On ne nous l'avait pas dit!! ».

Tous les EXEATS sont acceptés (16). Seulement 8 collègues pourront sortir du 34 après l'obtention de l'INEAT du département demandé.

Questions diverses

1. Stage de direction

Cette année, pas de possibilités d'une mise en place d'une formation des directeurs en intérim. C'est l'équipe de circonscription qui apportera son aide.

2. PE2 et stage filé

Le suivi des PE2 sur leur stage filé (les lundis). Ils relèvent de l'IUFM et seront par conséquent accompagnés par les formateurs IUFM (c'est en cours d'élaboration). En même temps, les PE2 relèvent aussi des équipes de circonscription comme pour les stages en responsabilité. « Ca on le savait mais ça ne résout rien!! »

3. Postes vacants

Les postes de rééducateurs non pourvus seront versés dans la Brigade Départementale et, au cas par cas, pourront être transformés en E dans des situations particulières. « Nous le savions car c'est nous qui l'avions demandé !! »

4. ISSR

Le décret est enfin paru mais ne paraît pas résoudre le problème. En effet, il manque une interprétation du texte qui ne prévoit rien spécifiquement pour les postes fractionnés. A l'heure actuelle, il est impossible de savoir si le TPG acceptera de payer. Le sujet n'a pas été abordé au ministère lors de la réunion avec les Inspecteurs d'Académie. Faudra-t-il

faire un recours au tribunal administratif ? A suivre. « Là, on nous le dit mais on ne comprend pas!! »

5. Les CAV

Il reste encore à recruter la moitié des CAV. Pour le moment, seules 319 écoles (sur 640) ont été candidates. 282 sont recrutés dont 270 contrats signés. Les opérations se poursuivent donc en ce début d'année. Le SE demande une relance pour ces CAV. Le SNUipp 34 s'oppose à cette relance pour les mêmes raisons déjà évoquées lors de l'appel du refus de ces recrutements. Nous ne sommes pas des girouettes!!!

6. Les AVSi

Nous demandons une information quant aux missions de chacun d'eux. L'IA nous confirme la mise en place des référents (ex. CCPE et CCSD). Les établissements spécialisés auront des enseignants référents coordonnateurs pédagogiques.

7. L'application de la loi Sarkozy et les menaces d'expulsion d'élèves

Que faire si la police entre dans l'établissement ? L'IA nous indique que la police a le droit d'aller partout dans le cadre de ses missions et qu'il est persuadé que les choses se feront avec le plus " d'humanité " possible. La situation générale nous semble très préoccupante. Des mesures d'expulsions se produisent déjà et vont s'intensifier. Il faut se mobiliser pour les empêcher. Chacun peut venir soutenir les jeunes, s'impliquer dans le parrainage citoyen que propose RESF. C'est un combat primordial à mener en cette rentrée. (voir encart RESF: « Il faut tout dire!! »)

8. Le logiciel base-élèves

L'IA rappelle que deux écoles par circonscription sont expérimentales. La mise en route se fera progressivement. (voir encart: « On vous en dit plus!! »)

Les délégués du personnel
Annie LALAURIE
Cécile SALVESTRINI
Marylène LE GOLVAN
Magali KORDJANI
Jean-Luc BOULET
Eric PERLES

Inéats

mystère sur le département

Notre travail de délégués du personnel est de défendre les personnels et de procéder à des vérifications à tous les moments importants de l'année (promos, mouvement...).

Les CAPD nous permettent d'intervenir sur des cas individuels et de vérifier que les règles sur lesquelles nous avons travaillé au préalable sont bien appliquées.

Les années précédentes, les inéats étaient acceptés en fonction d'une liste par barème et d'une liste de cas exceptionnels. Sur ces cas exceptionnels, une vraie discussion s'engageait, et les arguments des uns et des autres étaient écoutés.

Cette année, la CAPD de juin nous a laissé un goût amer : nous ne disposons d'aucune liste de cas exceptionnels. Une réelle discussion n'a pu avoir lieu d'autant que l'IA était absent ce jour là mais il a soumis plusieurs cas qu'il a fallu intégrer (dont une PE2 de Meurthe et Moselle!!!).

Récemment, nous avons découvert en pointant tous les collègues et les nominations que 11 personnes avaient été intégrées hors CAPD. Renseignements pris, on nous a annoncé que le Recteur avait décidé d'intégrer 6 collègues d'autres départements de l'Académie, 4 PE2 du Gard, 1 titulaire des PO (sous aucune liste de demande d'INEAT).

Anglais dans les écoles

Quelle est la situation réelle dans le département ?

Les intervenants se faisant de plus en plus rares faute de crédits suffisants, les écoles doivent gérer en interne l'enseignement des langues. Des collègues habilités sont sollicités, d'autres volontaires en juin (une dizaine) sont déchargés le lundi par un PE2 pour assurer l'anglais dans les autres classes.

Il serait intéressant que les écoles nous fassent remonter les difficultés d'organisation auxquelles sont confrontées les équipes.

Réseau Education Sans Frontière

Déjà 2 expulsions

Restons mobilisés

Quelques chiffres au niveau

115 dossiers ont été déposés à la sous-Préfecture de Béziers parmi lesquels 39 ont été montés avec le concours du Collectif enfants de sans-papiers et RESF.

Sur ces 39 qui rentraient dans les critères : 16 ont reçu une réponse favorable, 17 ont été rejetés, 6 n'ont pas encore de réponse.

Les refus ne peuvent s'expliquer autrement que par la volonté de respecter le quota défini par le Ministre de l'Intérieur (1/5).

Mais que peuvent faire les enseignants ?

Si vous avez un ou des élèves concernés :

Sensibiliser collègues et parents d'élèves. Préparer une liste de contacts (Parents, RESF, FCPE, syndicats, médias) à prévenir en cas d'intervention de la police afin d'organiser la protestation autour de l'école et la médiatisation (l'impact d'une photo de policiers emmenant un enfant hors d'une école n'étant pas à négliger).

Le jour J il faut respecter la loi. L'idéal étant de le faire avec zèle ce qui prend du temps pour prévenir le plus rapidement possible les contacts prévus.

Contactez immédiatement le Snuipp34 au 04-67-15-00-15

Vous n'avez pas d'élèves concernés mais, comme nous, vous trouvez cela indigne, honteux et inadmissible, rejoignez le réseau éducation sans frontières pour être informé au plus vite afin d'organiser la lutte.

<http://www.educationsansfrontieres.org>

Base élèves

Les consignes du SNUipp

L'expérimentation ministérielle du nouveau système "base élèves" de gestion des écoles par internet se poursuit. Sa généralisation est prévue à la rentrée 2007.

Si "base élèves" répond à des besoins (outil commun, formation, assistance technique..), des questions importantes restent posées.

Dans le contexte actuel, chasse aux "sans papier" et loi sur la prévention de la délinquance qui passe en première lecture au Sénat, l'utilisation de données individuelles à des fins non scolaires comme la possibilité d'un fichage sont réels.

Si le directeur est la seule personne pouvant renseigner tous les champs, IA et IEN peuvent consulter et extraire des "fiches nominatives individuelles". **Un fichier centralisé est constitué au plan départemental.**

Sur ces points, le SNUipp s'est adressé à la CNIL pour avis. Nous avons demandé au ministère d'anonymiser les données accessibles à d'autres utilisateurs que le directeur d'école, de retirer les champs posant problème et réclamons dans le courant du premier trimestre de cette année un bilan contradictoire sur la gestion de ce type de fichier.

Aujourd'hui en l'absence de réponse à ces différentes sollicitations, le SNUipp appelle à neutraliser les champs "nationalité", "RASED" et "absentéisme" pour celles et ceux qui sont déjà dans l'expérimentation.

Pour les autres, en attendant, il les invite à ne pas entrer dans l'expérimentation.

Prochains numéros

Compte rendu du CTP rentrée 2006

Le syndicat plus près de chez vous: permanences, sections locales etc.

Prochaine réunion d'info syndicale

Vos contributions

SNUipp 34 Bulletin d'adhésion

Je me syndique au SNUipp, syndicat membre de la Fédération Syndicale Unitaire, afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du Service Public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire,

Prélèvement automatique :
Comment ça marche ?

Vous êtes distraits. Vous n'aimez pas la paperasse et vous avez horreur de recommencer à chaque rentrée les mêmes formalités. Vous êtes fauchés ... ou tout simplement négligents. Et pourtant, vous aimez le SNUipp ! Choisissez le prélèvement automatique renouvelable annuellement !

Afin de simplifier les opérations d'encaissement et de gestion des cotisations, le SNUipp 34, dans le cadre d'un accord national avec la CASDEN BP vous propose la possibilité de faire prélever automatiquement en 7 versements, le montant de votre cotisation. Celle-ci sera encaissée selon l'échéancier suivant :

10/11/2006 10/12/2006 10/01/07
10/02/2007 10/03/2007 10/04/07
10/05/2007

Toutefois, compte tenu des délais de mise en place, votre autorisation de prélèvement doit impérativement nous parvenir avant le 15 octobre 2006 pour pouvoir bénéficier des 7 fractionnements.

Attention, cette autorisation sera reconduite désormais à chaque rentrée sans formalités, pour autant que vous n'adressiez aucune réponse avant le 15 octobre à la proposition d'interruption du prélèvement automatique que vous adressera le SNUipp.

Dans notre conception d'un syndicalisme actif et vivant, les adhérent(e)s ne peuvent être que conscient(e)s et volontaires. Et bien sûr, on peut toujours payer en une seule fois !

A préciser :

- nouvelle adhésion réadhésion
 réadhésion d'un autre département à renvoyer complété et signé quelque soit votre mode de paiement à :

**Marc BENET, 14 Cami de la Roque
34560 Montbazin**

ne joindre un règlement par chèque en euros à l'ordre de SNUipp 34 que si vous n'optez pas pour le prélèvement automatique fractionné

pluraliste et démocratique.

Le SNUipp de l'Hérault pourra utiliser tous les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès, à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces

informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp de l'Hérault.

Date Signature

Nom & prénom
E-mail
Téléphone
Date de Naissance Sexe
Adresse personnelle
Ville & Code postal
Corps Fonction
Spécialisation
Adresse professionnelle
Ville & Code postal
Echelon Montant de la cotisation

Paiement fractionné en autant de chèques que vous le souhaitez : datez chaque chèque du jour d'adhésion et indiquez au dos de chacun, les mois d'encaissement souhaités.

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint	93	97	100	108	111	115	119	125	133	140	153
Instituteur spécialisé - nelle grille						123	129	136	142	148	160
Instituteur spécialisée grille	97	100	106	112	115	118	122	131	136	144	158
Instituteur directeur SES											188
PE adjoint	118	125	132	138	142	146	153	161	169	180	198
PE spécialisé				141	146	152	158	163	172	183	200
PE directeur SES					176	186	190	190	205	238	
PE Hors Classe					198	211	225				
PEGC			106	114	116	122	130	137	143	152	166
PEGC Hors Classe					183	197					
PEGC Classe		197	206	220							
Exceptionnelle											
Directeur -trice	classe unique ajouter 2,50 euros										
Directeur -trice	2 à 4 classes ajouter 7 euros										
Directeur -trice	5 à 9 classes ajouter 10 euros										
Directeur -trice	10 cl et + ajouter 13,50 euros, CPAIEN ajouter 13,50 euros										
Disponibilité	75										
Congé parental	75										
Mi-temps	cotisation : par 2, minimum 75 euros, CPA : cotisation X 0,8										
Stagiaire IJFM PE2	76										
Retraité(e) instituteur (trice)	86										
Retraité (e) PE	110										
Retraité PEGC	93										
Aide Educateurs, EVS, AVS...	41										

La cotisation syndicale est déductible des impôts (66%). Mais attention, cela concernera votre déclaration des revenus 2007 (que vous recevrez en février